

Vos questions / nos réponses

renseignements sur les risques encourus

Par [Profil supprimé](#) Postée le 08/08/2012 11:59

Bonjour, je me suis apperçue qu'un ami vendait et cultivait à l'insu de ses parents sous leur propre toit et je dors souvent chez lui quels riques puis je avoir ? comment lui faire comprendre la gravité de la chose ? je suis désemparée la drogue paraît il permet d'arrondir les fins de moi difficiles je trouve que gagner sa vie honnêtement c'est encore mieux que faire je ne veux pas lui amener des oranges quelles sont les solutions de cet enfer s'il vous plaît, Merci d'avance pour votre réponse je ne sais plus quoi penser de cette situation :/

Mise en ligne le 09/08/2012

Bonjour,

Si vous n'avez jamais participé de manière active ou passive au trafic de votre ami, ni même bénéficié d'un quelconque avantage lié aux bénéfices générés, rien ne peut être retenu contre vous.

Le cannabis est un stupéfiant. Le trafic de stupéfiant peut être sanctionné d'une peine allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 7 500 000 euros d'amende. Sa culture est considérée comme un acte de trafic grave dont la peine peut aller jusqu'à vingt ans de réclusion et 7 500 000 euros d'amende quelle que soit la quantité.(les peines sont toujours confondues)

Nous vous invitons à vous assurer que votre ami est informé de ces risques, qui témoignent à eux seuls de la gravité de ses actes. Peut-être pouvez-vous aussi essayer de comprendre pourquoi il choisit cette manière là de gagner de l'argent, plutôt que de travailler de manière légale. Dans tous les cas, il n'y a malheureusement pas de possibilité pour empêcher quelqu'un de se mettre en danger vis à vis de la loi si ce dernier a déjà conscience de ses actes.

Compte tenu de l'angoisse que cela vous amène à vivre, vous pouvez nous contacter afin d'aborder la situation de manière plus détaillée, et ainsi être soutenue voire conseillée. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.
